

VENEZUELA



23 décembre 2016



La répression de l'opposition

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Introduction	3
1. Situation de l'opposition politique	3
1.1. Les partis d'opposition coalisés	3
1.2. L'échec du dialogue politique	4
1.3. Arrestations, surveillance et détention de cadres de l'opposition.....	5
2. Le traitement des opposants par l'Etat	5
2.1. Mesures à l'encontre des opposants.....	5
2.2. Attaques, pressions et menaces à l'encontre des voix dissidentes et des médias ..	7
3. La répression des manifestations antigouvernementales	8
3.1. La répression policière	8
3.2. Arrestations et poursuites judiciaires	9
3.3. Exactions commises par les forces de sécurité	9
Bibliographie	10

Résumé : Situation de l'opposition politique ; traitement des opposants par l'Etat ; manifestations antigouvernementales et conséquences pour leurs participants ; exactions commises par les forces de sécurité.

Abstract: Situation of the opposition within the political scene; treatment of political opponents and critics by the State; anti-government demonstrations and consequences faced by demonstrators; abuses committed by security forces.

Nota : Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

Introduction

Alors que le Venezuela traverse depuis 2014 une grave crise économique et sociale, l'échec du dialogue politique et le blocage institutionnel se confirment. Le Parti socialiste uni du Venezuela (*Partido Socialista Unido de Venezuela, PSUV*), qui domine le gouvernement chaviste, entre dans sa dix-huitième année de règne à la tête du pays. Dans un contexte de récession économique, d'hyperinflation et d'insécurité, l'absence de perspective de sortie de crise nuit gravement au gouvernement chaviste. De même, la popularité du président Nicolas Maduro est sérieusement entamée par la dégradation de la situation économique du pays depuis 2014. Alors que le climat politique et économique du pays est très détérioré, celui-ci a intensifié les menaces envers l'opposition et les voix dissidentes.¹

Les échanges entre le gouvernement et l'opposition parlementaire sont marqués par une hostilité aigüe, aggravée depuis 20 octobre 2016 par la suspension du référendum révocatoire pour une durée indéfinie. Ce processus aurait ouvert la voie à une éventuelle destitution du président Maduro et à la tenue d'élections anticipées. La décision de suspension prise par le Conseil national électoral (CNE) s'est fondée sur des préconisations des gouverneurs régionaux représentant la ligne dure du PSUV et de cours pénales régionales acquises à ce parti. Le gouvernement, qui contrôle le CNE, cherche à entraver toute tentative de transition politique négociée.²

La coalition d'opposition appelée Table de l'unité démocratique (*Mesa de la Unidad Democrática, MUD*) a dénoncé un « coup d'Etat » et lancé une contre-offensive sur trois fronts.³ En premier lieu, la MUD a annoncé la reprise des manifestations. En deuxième lieu, sur le plan judiciaire, elle a ouvert des poursuites pénales contre le président Maduro. En troisième lieu, au niveau diplomatique, elle envisage de solliciter des sanctions de l'Organisation des Etats américains (OEA) en vue d'une éventuelle suspension de l'affiliation du Venezuela à cette organisation.⁴

Le gouvernement qui ne reconnaît plus la légitimité de l'Assemblée nationale et le pouvoir parlementaire qui bloque toute initiative gouvernementale mettent à mal la démocratie vénézuélienne. La crise politique, le blocage des institutions et la radicalisation des acteurs pro- et antigouvernementaux exacerbent le climat politique.⁵ Dans un contexte de grave crise économique et politique, les voix dissidentes (dirigeants de l'opposition, médias indépendants, maires de l'opposition, entrepreneurs, partisans de l'opposition) sont visées et poursuivies en justice.⁶

1. Situation de l'opposition politique

1.1. Les partis d'opposition coalisés

Au sein de l'opposition politique, les partis se réclament d'obédiences idéologiques hétéroclites : de la social-démocratie (*Accion Democratica, Alianza Bravo Pueblo, Un Nuevo Pueblo*, etc), de la démocratie chrétienne (*Comité de Organizacion Politica Electoral Independiente, COPEI*), de l'humanisme (*Primero Justicia*), du progressisme (*Voluntad Popular, Avanzada Progresista, Mivimiento Progresista de Venezuela*), du « socialisme démocratique » (*MAS*), voire du marxisme-léninisme (*Bandera Roja*). Le

¹ International Crisis Group (ICG), 16/12/2016.

² *The Atlantic*, 27/04/2015 ; ICG, 16/12/2016 ; *Vice*, 13/10/2016.

³ *Vice*, 29/03/2016 ; ICG, 16/12/2016.

⁴ ICG, 16/12/2016.

⁵ DIDR, 07/12/2016.

⁶ *Business Insider*, 20/02/2015 ; Centro de Justicia y Paz (CEPAZ), 06/2015.

parti radical de gauche *Patria Para Todos* occupe un positionnement central entre l'exécutif et l'opposition⁷. Le mouvement de gauche critique *Marea Socialista* n'est pas reconnu comme un parti politique. Des fractions critiques sont apparues au sein du PSUV. Il existe également des partis régionaux.⁸

En septembre 2010, l'opposition a remporté sa première victoire électorale. Le PSUV et ses alliés, au pouvoir depuis 1998, ont perdu les deux tiers des sièges de l'Assemblée nationale. En décembre 2015, l'opposition, rassemblée dans la coalition MUD depuis 2008, a remporté les élections législatives à la majorité absolue.⁹

La MUD est une coalition hétérogène composée de 21 partis.¹⁰ Elle rassemble le parti de l'ancien candidat à la présidentielle Henrique Capriles *Primero Justicia* (33 députés), le parti *Accion Democratica* (25 députés), le parti *Un Nuevo Tiempo* (21 députés), le parti de Leopoldo Lopez *Voluntad Popular* (14 députés), la figure de l'opposition Maria Corina Machado, ainsi que d'autres groupes d'opposition divers.¹¹

En raison de l'hétérogénéité de ses forces constitutives, la MUD peine à définir une stratégie cohérente d'opposition au gouvernement. Sa stratégie initiale visait à obtenir la chute du gouvernement par la voie électorale. Cependant, une fraction non négligeable de la MUD insiste pour adopter une position de confrontation contre le gouvernement.¹² L'opposition dispose d'un nombre de députés suffisant pour bloquer certaines initiatives gouvernementales. La suspension de plusieurs députés d'opposition pour corruption et leur remplacement a néanmoins permis au gouvernement d'obtenir la majorité nécessaire pour gouverner par décret pendant un an.¹³

Bien que le président Maduro ait reconnu la victoire de la MUD aux législatives de décembre 2015¹⁴, le pouvoir législatif a été progressivement affaibli. L'opposition a perdu la majorité absolue au Parlement.¹⁵ Le recours de l'exécutif aux décrets-lois affaiblit le pouvoir parlementaire. En outre, la tenue du référendum révocatoire que l'opposition souhaitait organiser contre le président Maduro a été suspendue par les autorités en octobre 2016.¹⁶

1.2. L'échec du dialogue politique

En décembre 2016, les négociations entreprises avec le gouvernement sous l'égide de l'OEA et du Vatican ont été suspendues.¹⁷ La MUD a décidé de se retirer des négociations, interrompant le processus de dialogue politique péniblement entrepris à l'issue de près d'une année de crise politique. Le Vatican et l'Unasur (Union des nations sud-américaines), médiateurs de la crise vénézuélienne, ont ensuite présenté aux deux parties un plan de relance des négociations.¹⁸

Dans ce contexte, l'opposition a annoncé son intention de reprendre les manifestations antigouvernementales. Elle a conditionné la reprise des négociations à la réouverture du processus pouvant mener à la convocation d'un référendum pour la destitution du président Maduro ou la tenue d'élections anticipées. Le secrétaire général de l'Unasur,

⁷ *The Economist*, 12/12/2016.

⁸ *Le Monde Diplomatique*, 12/2016.

⁹ *The Economist*, 12/12/2016.

¹⁰ ICG, 16/12/2016.

¹¹ *El Pais*, 07/12/2015.

¹² GPPAC, 03/2014 ; *Triblive (site américain d'information en ligne)*, 11/11/2016.

¹³ Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict (GPPAC), 03/2014.

¹⁴ *El Universal*, 06/12/2015.

¹⁵ Centre d'Etudes Interaméricaines, 11/2016 ; Congressional Research Service (Etats-Unis), 21/11/2016.

¹⁶ *Le Monde*, 26/10/2016 ;

¹⁷ *France Info*, 01/11/2016.

¹⁸ *Le Parisien*, 06/12/2016 ; International Peace Institute, 22/11/2016.

Ernesto Samper, a appelé à un « cessez-le-feu » politique, estimant que la politisation des institutions au Venezuela était nuisible pour le pays. L'opposition estime néanmoins que le gouvernement n'a pas respecté les accords conclus destinés à sortir le pays de l'impasse économique et politique.¹⁹

1.3. Arrestations, surveillance et détention de cadres de l'opposition

L'opposition est d'autant plus fragilisée que de nombreuses arrestations et poursuites judiciaires visent ses leaders politiques. De nombreux dirigeants issus des partis d'opposition ont été incarcérés, détenus et condamnés par le pouvoir judiciaire qui n'est pas indépendant. Leopoldo Lopez, égérie de l'opposition et leader du parti de centre gauche *Voluntad Popular*, est détenu dans une prison militaire depuis le 18 février 2014. Il est accusé d'être l'instigateur de violences qui avaient fait trois morts lors de manifestations antigouvernementales et a été condamné pour ce motif à treize ans d'emprisonnement. Il est placé à l'isolement et a été privé de soins médicaux lors d'une grève de la faim entamée en juin 2016 et qui a duré trente jours.²⁰

Le 20 octobre 2016, au moment où les autorités électorales suspendaient l'organisation du référendum révocatoire réclamé par l'opposition, un tribunal de première instance a interdit la sortie du pays à plusieurs membres de l'opposition, parmi lesquels l'ex-candidat à l'élection présidentielle Henrique Capriles, le secrétaire exécutif de la coalition MUD, Jesús Torrealba, et à d'autres membres proéminents de l'opposition tels que Ramón José Medina, José Luis Cartaya, Oscar Antonio Barreto, Ricardo Francisco Sucre, Luis Ernesto Aparicio y Arnoldo Gabaldón.²¹

2. Le traitement des opposants par l'Etat

2.1. Mesures à l'encontre des opposants

La libération des prisonniers politiques constitue l'une des revendications majeures de l'opposition. Nicolas Maduro refuse d'amnistier les prisonniers politiques.²² Les organisations non-gouvernementales dénombrent plus de cent prisonniers politiques, dont les procès sont systématiquement reportés.²³

L'ouverture de poursuites judiciaires à l'encontre des personnalités politiques d'opposition et de leaders dissidents a été fréquemment employée par le gouvernement d'Hugo Chavez (1999-2013) et par son successeur Nicolas Maduro pour intimider et réduire au silence leurs opposants. Les arrestations arbitraires de leaders de l'opposition ont augmenté sous la présidence de Nicolas Maduro.²⁴

Plusieurs représentants de l'opposition ont été démis de leurs fonctions publiques. Parmi ceux-ci figurent la députée Maria Corina Machado, l'ancien maire de Santiago Vincenzo Scaranoou, ou encore les juges Maria Alfiuni et Edgar Aliza Macia. Les députés Richard Mardo et Maria Aranguren se sont vu retirer leur immunité parlementaire. Certains membres de l'opposition, parmi lesquels David Uzcategui, Carlos Arocha et Leopoldo Lopez, ont été déclarés inaptes à exercer des mandats politiques en vertu de l'article 39 de la Constitution. Ces décisions ont été souvent prises à l'approche de scrutins électoraux et elles s'apparentent à des tactiques visant à disqualifier l'opposition.²⁵

¹⁹ *Tribune de Genève*, 08/12/2016.

²⁰ *Le Monde*, 11/09/2015 ; *The Atlantic*, 27/04/2015.

²¹ *El Tiempo*, 21/10/2016.

²² *Infobae*, 25/05/2015.

²³ Foreign and Commonwealth Office, 21/07/2016.

²⁴ CEPAZ, 06/2015.

²⁵ CEPAZ, 06/2015.

Les arrestations politiques visent également des élus de l'opposition. David Smolansky, maire de El Hatillo, a dénoncé auprès l'OEA les attaques visant de très nombreux maires vénézuéliens d'opposition. L'association des maires vénézuéliens (*Asociacion de Alcades por Venezuela*) déplore de nombreuses menaces, harcèlement, destitutions, incarcérations et détentions de maires de l'opposition depuis leur prise de fonction.²⁶

L'ancien maire de San Cristobal, Daniel Ceballos, a été une nouvelle fois arrêté par les services des renseignements intérieurs en août 2016. Cette arrestation est intervenue à quelques jours d'une manifestation de grande ampleur prévue par l'opposition à Caracas (« *Toma de Caracas* »). Il avait déjà été arrêté en mars 2014 pendant les protestations qui avaient secoué sa ville, San Cristobal, alors l'épicentre des premières manifestations étudiantes. Il avait été libéré en août 2015 pour raisons de santé et était assigné à résidence depuis un an. Incarcéré, il a été condamné pour conspiration et rébellion. Daniel Ceballos est détenu dans une prison militaire et privé de contact avec ses avocats.²⁷

Le procès de l'ancien maire de Caracas, Antonio Ledezma, a été reporté le 17 novembre pour la neuvième fois consécutive depuis son arrestation le 24 avril 2015. Il est désormais assigné à résidence en raison de son état de santé. Le 15 octobre 2015, les autorités ont arrêté Manuel Rosales, leader d'opposition, ex-candidat à la présidentielle contre Hugo Chavez en 2006 et ancien maire de Maracaibo, à son retour au pays après six années d'exil au Pérou, d'où il avait appuyé la création du parti d'opposition vénézuélien *Un Nuevo Tiempo*. Le bureau du procureur a annoncé vouloir poursuivre celui-ci pour corruption.²⁸ Deux maires issus du parti *Voluntad Popular* ont été condamnés et déchus de leur mandat en mars 2015, pour n'avoir pas empêché les protestations contre le pouvoir.²⁹

Outre les arrestations médiatisées de figures et de représentants de l'opposition, les autorités vénézuéliennes ont engagé des poursuites ou menacé de poursuites judiciaires une douzaine de voix dissidentes moins connues du grand public entre 2014 et 2015. Selon José Miguel Vivanco, directeur Amériques de l'ONG *Human Rights Watch* (HRW), les autorités vénézuéliennes abusent de leur pouvoir pour limiter le droit à la liberté d'expression et miner le débat démocratique, en particulier avant les échéances électorales. 31 personnes sont poursuivies ou passibles de poursuites pour avoir exprimé publiquement des opinions critiques envers des politiques gouvernementales. 22 d'entre elles sont issues du secteur médiatique. HRW rapporte le cas d'un médecin poursuivi pour avoir publiquement critiqué les pénuries de médicaments affectant le secteur sanitaire, ainsi que celui d'un ingénieur détenu pour avoir été cité dans un article d'un journal critiquant la politique énergétique du gouvernement. La plupart de ces personnes ont été libérées, mais elles font toujours l'objet de poursuites judiciaires.³⁰

Le gouvernement se déclare victime d'une « guerre économique » fomentée par le secteur privé. Le gouvernement et les autorités ont multiplié les intimidations à l'encontre de cadres du secteur privé. Certains cadres supérieurs ont été incarcérés pour des « crimes économiques » vaguement définis. En février 2015, les autorités ont placé en détention deux cadres de la direction d'un des principaux groupes pharmaceutiques vénézuéliens, *Farmatodo*, pour « sabotage » et « déstabilisation ». Ce même mois, les autorités ont interpellé Morales Ordosgiotti, directeur général de la chaîne de distribution *Dia Dia*, et son conseiller en relations extérieures, Tadeo Arrieche. Ceux-ci sont actuellement détenus au siège des services de renseignement intérieurs vénézuéliens

²⁶ *El Universal*, 24/11/2016.

²⁷ CEPAZ, 06/2015 ; RFI, 28/08/2016.

²⁸ US Department of State, 2015 ; BBC, 15/10/2015.

²⁹ *Le Monde*, 11/09/2015.

³⁰ Human Rights Watch (HRW), 06/08/2015.

(*Servicio Bolivariano de Inteligencia Nacional*, SEBIN) pour « boycott » et « déstabilisation de l'économie ». En mars 2015, ils ont été condamnés pour « violation de la loi du juste prix ».³¹

En juin 2014, les services de renseignements intérieurs ont arrêté l'entrepreneur Fray Roa Contreras, directeur du groupe *Venezuelan Liquor Federation* au lendemain d'une intervention télévisée dans laquelle il annonçait la suspension de la production de ses produits en raison des pénuries de matières premières. Placé en détention au siège du SEBIN, il est poursuivi pour diffamation et diffusion de fausses informations « causant des états de panique et maintenant le public dans un état d'anxiété ».³²

Ces arrestations interviennent dans un contexte de limitation du droit à la liberté d'expression. En 2005 a été promulguée une loi punissant les insultes aux fonctionnaires et établissant des sanctions drastiques pour diffamation. Le Code pénal prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans pour toute personne causant « des états de panique ou d'anxiété » en diffusant de fausses informations. Le Code pénal prévoit également une peine de quatre ans d'emprisonnement pour « publication d'informations susceptibles d'atteindre à l'honneur ou à la réputation ».³³

Les lois sanctionnant la diffamation sont appliquées à l'encontre des opposants politiques. L'article 147 de la loi de réforme du Code pénal, promulguée en avril 2005, prévoit une peine allant jusqu'à trente mois d'emprisonnement contre quiconque critiquerait le président de la République ou un représentant de la présidence. La peine est aggravée si la diffamation est de nature publique.³⁴ L'article 148 et 149 du Code pénal (réformé en 2005) prévoit une peine d'emprisonnement d'un à trois mois pour diffamation envers un agent d'Etat.³⁵

2.2. Attaques, pressions et menaces à l'encontre des voix dissidentes et des médias

Plusieurs sites web d'informations signalent des pressions politiques exercées sur les employés du service public.³⁶ De nombreux journalistes ont été arrêtés en marge des manifestations d'opposition au gouvernement. En 2015, les actes d'intimidation ou de violences à l'encontre de journalistes ont augmenté. L'organisme non-gouvernemental vénézuélien Instituto Prensa y Sociedad (IPYS) a recensé 380 atteintes à la liberté de la presse entre janvier et avril 2016, dont plusieurs cas d'agressions et de menaces par des représentants de l'Etat.³⁷

Des dispositions pénales sont utilisées pour poursuivre les journalistes et propriétaires de groupes médiatiques perçus comme des adversaires du gouvernement. Les médias sont confrontés au harcèlement, à des sanctions financières, à des fermetures imposées ou des restrictions matérielles. IPYS recense 120 cas de violations de la liberté de la presse entre janvier et avril 2016. Cette période a été marquée par la fermeture technique imposée par les autorités au quotidien *El Carabobeño*, 82 ans après sa création.³⁸ Le gouvernement vise certains médias, qu'il accuse de désinformation au profit de l'opposition. Le directeur du journal indépendant *Correo del Caroni* a été condamné en 2016 pour diffamation. La chaîne de télévision nationale *Globovision* a été attaquée à

³¹ US Department of State, 2015.

³² HRW, 06/08/2015.

³³ HRW, 06/08/2015.

³⁴ Asamblea Nacional de la Republica Bolivariana de Venezuela, 13/04/2005 ; Committee to Protect Journalists (CPJ), 2016.

³⁵ Asamblea Nacional de la Republica Bolivariana de Venezuela, 13/04/2005 ; Committee to Protect Journalists (CPJ), 2016 ; Commission interaméricaine des droits de l'Homme, 2009.

³⁶ *Infobae*, 27/03/2015 ; *Noticias24*, 23/04/2016.

³⁷ Instituto Prensa y Sociedad (IPYS), 03/05/2016 ; Freedom House, 2016.

³⁸ Instituto Prensa y Sociedad (IPYS), 03/05/2016.

plusieurs reprises en 2009 par des milices progouvernementales pour transmettre des opinions dissidentes.³⁹

3. La répression des manifestations antigouvernementales

3.1. La répression policière

La réponse du gouvernement aux manifestations pacifiques d'une partie de l'opposition vénézuélienne a été l'arrestation et la persécution d'étudiants, de manifestants et de dirigeants politiques. La détention arbitraire de manifestants et les plaintes de manifestants pour violences physiques et psychologiques exercées par des fonctionnaires du SEBIN et des agents de la Garde nationale bolivarienne (*Guardia Nacional Bolivariana*, GNB) pendant leur détention sont fréquentes.⁴⁰

Depuis 2014, les manifestations sont réprimées avec violence.⁴¹ La GNB et la police nationale ont particulièrement ciblé les manifestants.⁴² Les forces de sécurité dispersent les manifestants par des tirs de gaz lacrymogène et de balles de caoutchouc, et maltraitent des manifestants non armés. Le Comité des droits de l'homme des Nations unies et la Cour interaméricaine des droits de l'homme ont dénoncé la répression, les détentions massives de manifestants, ainsi que l'usage de la force disproportionné et « illégitime » à l'encontre de civils.⁴³

Des forces paramilitaires, la GNB et les *colectivos*, ainsi que des milices chavistes progouvernementales participent également à la répression des manifestations et agissent de manière coordonné avec la police.⁴⁴

La Commission interaméricaine des droits de l'homme s'est inquiétée des actes de violences commis à l'encontre de manifestants lors des manifestations publiques du 2 juin 2016 à Caracas. Des faits de violence ont été commis par les milices chavistes à l'encontre de journalistes présents lors de ces manifestations.⁴⁵

Plus de 300 personnes, dont 262 dans l'Etat de Bolivar, ont été arrêtées en décembre 2016 à l'issue des manifestations et des pillages provoqués par la suppression du billet de cent bolivars. Ces troubles ont également fait un mort. Parmi les personnes interpellées figurent des cadres et des militants de deux partis de l'opposition, accusés de suivre des instructions « putschistes » venues de Washington.⁴⁶

Une loi autorisant les forces de l'ordre à ouvrir le feu sur les manifestants a été promulguée en 2015. Dénoncée par de nombreuses organisations de la société civile comme « imprécise et dangereuse », les autorités ont justifié un meilleur encadrement du recours à la force.⁴⁷

Depuis avril 2014, le Tribunal suprême de justice (TSJ) exige une autorisation préalable à l'organisation de manifestations.⁴⁸ Le TSJ a de nouveau limité le droit à manifester en novembre 2016 en prohibant l'appel à manifester et l'organisation des manifestations

³⁹ Instituto Prensa y Sociedad (IPYS), 03/05/2016 ; ICG, 17/11/2011 ; BBC, 29/05/2007 ; BBC, 30/05/2007.

⁴⁰ CEPAZ, 30/06/2016.

⁴¹ Reuters, 18/05/2016.

⁴² *Observatorio Venezolano de Conflictividad Social*, 10/03/2014.

⁴³ *24 Heures*, 19/12/2016 ; HRW, 05/05/2014 ; Commission interaméricaine des droits de l'Homme, 2015.

⁴⁴ DIDR, 23/11/2016 ; DIDR, 07/12/2016 ; *Mediapart*, 10/03/2014 ; HRW, 05/05/2014.

⁴⁵ Commission interaméricaine des droits de l'Homme, 09/06/2016.

⁴⁶ *24 Heures*, 19/12/2016.

⁴⁷ BBC, 31/01/2015.

⁴⁸ Commission interaméricaine des droits de l'Homme, 2015.

« incitant à la désobéissance envers les autorités et les pouvoirs publics ». Les critiques ont dénoncé la criminalisation du droit à manifester.⁴⁹

3.2. Arrestations et poursuites judiciaires

Dès 2014, l'ONG *Observatorio Venezolano de Conflictividad Social* répertoriait 2 000 cas de poursuites judiciaires à l'encontre de manifestants.⁵⁰ Le centre des droits de l'Homme de l'Université Catholique Andrés Bello fait état de « détentions de masse » à l'issue des manifestations.⁵¹

Les forces de sécurité régulières et paramilitaires procèdent régulièrement à des attaques, à l'arrestation et à la détention de journalistes présents lors des manifestations.⁵²

3.3. Exactions commises par les forces de sécurité

En 2016, HRW et *Amnesty International* (AI) ont dénoncé des atteintes aux libertés fondamentales (traitements inhumains et dégradants, arrestations extrajudiciaires et détentions arbitraires). HRW rapporte de nombreuses violences et exactions commises par les forces de sécurité à l'encontre de civils.⁵³

En mai 2014, soit trois mois après le début des premières manifestations, HRW rapportait 50 cas de personnes arrêtées, incarcérées et soumises à des traitements inhumains et dégradants dans des centres de rétention. Selon HRW, 10 d'entre elles ont été l'objet d'actes de torture physique et psychologique.⁵⁴

Parmi les forces de sécurité impliquées dans la répression des manifestations figurent la police nationale (*Policia Nacional Bolivariana*, PNB) et notamment l'unité d'investigations scientifiques et pénales (*Cuerpo de Investigaciones Cientificas, Penales y Criminalísticas*, CICPC).⁵⁵

De nombreux détenus politiques et manifestants sont ou ont été détenus au siège du SEBIN, dont le rôle consiste à « assister le pouvoir exécutif dans l'élaboration des politiques publiques de sécurité [...], planifier et exécuter des missions de maintien de l'ordre ». ⁵⁶ Des allégations de torture et de mauvais traitements sur les détenus politiques et les manifestants, perpétrés notamment au siège du SEBIN et dans les centres de détention, ont été signalées.⁵⁷ L'ONG *Foro Penal* rapporte de nombreux cas de privation de soins pour les détenus politiques, et notamment leur transfert vers des installations médicales où ils auraient été interrogés par des agents de sécurité et privés d'accès aux soins.⁵⁸

⁴⁹ Washington Office on Latin America (WOLA), 20/11/2016. Blog d'universitaires et de spécialistes consacré au suivi de l'actualité et des évolutions contemporaines du Venezuela.

⁵⁰ Observatorio Venezolano de Conflictividad Social, 10/03/2014.

⁵¹ Centro de Derechos Humanos de la Universidad Andrés Bello (UCAB), 06/2014.

⁵² HRW, 05/05/2014.

⁵³ HRW, 31/10/2016 ; AI, 10/06/2016.

⁵⁴ HRW, 05/05/2014.

⁵⁵ HRW, 05/05/2014.

⁵⁶ HRW, 05/05/2014.

⁵⁷ *Public Radio International*, 23/11/2016.

⁵⁸ US Department of State, 2015.

Bibliographie

(Les sites web répertoriés ont été consultés en décembre 2016)

Documents DIDR

DIDR, Etude, « Venezuela : La crise vénézuélienne », Ofpra, 07/12/2016
<https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/nos-publications/ameriques>

DIDR, Etude, « Venezuela : Les groupes mafieux et paramilitaires », Ofpra, 22/11/2016
<https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/nos-publications/ameriques>

Texte législatif

Asemblea Nacional de la Republica Bolivariana de Venezuela, « Código Penal de Venezuela », 13/04/2005, <http://www.ministeriopublico.gob.ve/web/guest/codigo-penal>

Institutions internationales

Commission interaméricaine des droits de l'Homme, « IACHR expresses concerns over detentions and attacks on demonstrators and journalists in the context of protests in Venezuela », 09/06/2016,
http://www.oas.org/en/iachr/media_center/PReleases/2016/073.asp

Commission interaméricaine des droits de l'Homme, *Annual Report 2015 Chapter IV Use of Force*, 2015, <http://www.oas.org/en/iachr/docs/annual/2015/doc-en/InformeAnual2015-cap4A-fuerza-EN.pdf>

Commission interaméricaine des droits de l'Homme, « Democracy and Human Rights in Venezuela Chapter IV », 2009,
<http://www.cidh.org/countryrep/venezuela2009eng/VE09CHAPIVENG.htm>

Institutions nationales

Congressional Research Service (Etats-Unis), « Venezuela : Background and U.S. Relations », 21/11/2016, <https://fas.org/sgp/crs/row/R43239.pdf>

Foreign and Commonwealth Office, *Human Rights Priority Country update report : January to June 2016*, 21/07/2016,
<https://www.gov.uk/government/publications/venezuela-human-rights-priority-country/human-rights-priority-country-update-report-january-to-june-2016>

US Department of State, *Country Reports on Human Rights Practices for 2015 : Venezuela*, 2015,
<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2015&dliid=253049#wrapper>

Centres de recherche

International Peace Institute, "To Talk or Not To Talk ? Debating Opposition Strategies in Venezuela", 22/11/2016,

<https://theglobalobservatory.org/2016/11/venezuela-maduro-mud-chavez-vatican/>

LOCKHART Nicolas Falomir, Centre d'Etudes Interaméricaines, « Accusations croisées de coup d'Etat au Venezuela », Chronique du Centre d'Etudes Interaméricaines (CEI) de l'Institut québécois des hautes études internationales de l'Université Laval (Québec), 11/2016, http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/cei/fichiers/cei_npfl_nov2016_coupvenezuela.pdf

Centro de Derechos Humanos de la Universidad Andrés Bello (UCAB), « Licencia Para Protestar », 06/2014,

http://w2.ucab.edu.ve/tl_files/CDH/Lineastematicas/licencia%20para%20protestar.pdf

ONG

International Crisis Group (ICG), *Venezuela : Tough Talking*, Latin America Report n°59, 16/12/2016, <http://www.refworld.org/country,,,VEN,,5853f98d4,0.html>

Human Rights Watch (HRW), "Venezuela : Universal Periodic Review", 31/10/2016, <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=printdoc&docid=5820b5eb4>

Amnesty International (AI), "Stubborn politics accelerate catastrophic humanitarian crisis", 30/06/2016,

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/06/venezuela-stubborn-politics-accelerate-catastrophic-humanitarian-crisis/>

Instituto Prensa y Sociedad (IPYS), « Condena contra el periodismo », 03/05/2016,

<http://ipysvenezuela.org/2016/05/03/balance-primer-cuatrimestre-2016/>

Committee To protect Journalists (CPJ), "Critics Are Not Criminals", 2016,

https://www.cpj.org/reports/critics_are_not_criminals-english.pdf

Human Rights Watch (HRW), « Venezuela : Critics Under Threat », 06/08/2015.

<https://www.hrw.org/news/2015/08/06/venezuela-critics-under-threat>

Centro de Justicia y Paz (CEPAZ), « Political persecution in Venezuela », 06/2015,

http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CCPR/Shared%20Documents/VEN/INT_CCPR_CSS_VEN_20686_E.pdf

Freedom House, "Venezuela 2016 ", 2016,

<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2016/venezuela>

Human Rights Watch (HRW), « Punished for Protesting – Rights Violations in Venezuela's Streets, Detention Centers and Justice System », 05/05/2014,

<https://www.hrw.org/report/2014/05/05/punished-protesting/rights-violations-venezuelas-streets-detention-centers-and>

Observatorio Venezolano de Conflictividad Social, « Social Conflict in Venezuela : February 2014 », 10/03/2014, <http://www.observatoriodeconflictos.org.ve/tendencias-de-la-conflictividad/social-conflict-in-venezuela-february-2014>

Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict (GPPAC), "Venezuela in Crisis : Economic and Political Conflict Drivers in the Post-Chavez Era", 03/2014, http://www.gppac.net/documents/130492842/0/GPPAC_Alert_Venezuela_Final27Mar2014.pdf/6a3257a4-2749-43e9-8e83-e289bee86b21

International Crisis Group (ICG), « Violence and Politics in Venezuela », Latin America Report n°38, 17/11/2011, <http://www.refworld.org/publisher,ICG,,VEN,4e4c9ddb2,0.html>

Médias

24 Heures, « Pus de 300 arrestations après des pillages », 19/12/2016, <http://www.24heures.ch/monde/300-arrestations-pillages/story/23088206>

The Economist, « Political structure », 12/12/2016, <http://country.eiu.com/article.aspx?articleid=384906022&Country=Venezuela&topic=Summary&subtopic=Political+structure#>

Tribune de Genève, "L'opposition va reprendre les manifestations", 08/12/2016, <http://www.tdg.ch/monde/L-opposition-va-reprendre-les-manifestations/story/15343062>

Le Monde Diplomatique, « Les raisons du chaos », 12/2016, http://flora.ofp/flora_doc/jsp/index_view_direct.jsp?record=doc:NOTICES:104942

El Universal, " Smolansky denunció ante la OEA persecución a alcaldes opositores", 24/11/2016, http://www.eluniversal.com/noticias/politica/smolansky-denuncio-ante-oea-persecucion-alcaldes-opositores_628600

Public Radio International, « What is Like to Be a Political Prisoner in Venezuelaunder Maduro », 23/11/2016, <http://www.pri.org/stories/2016-11-23/what-its-being-political-prisoner-venezuela-under-maduro>

Triblive, « Venezuela's crisis has birthed a united opposition », 11/11/2016, <http://triblive.com/opinion/featuredcommentary/11408579-74/opposition-regime-venezuela>

France Info, « Crise au Venezuela : la possibilité d'un apaisement entre Maduro et l'opposition », 01/11/2016, <http://geopolis.francetvinfo.fr/crise-au-venezuela-la-possibilite-d-un-apaisement-entre-maduro-et-l-opposition-123751>

Le Monde, « Venezuela : la crise politique en trois questions », 26/10/2016, http://www.lemonde.fr/international/article/2016/10/26/la-crise-au-venezuela-en-trois-questions_5020772_3210.html

El Tiempo, « Prohiben la salida de Venezuela de Capriles y siete opositores », 21/10/2016, <http://www.eltiempo.com/mundo/latinoamerica/prohiben-salida-de-opositores-de-venezuela/16731536>

Vice, "Petition over protests", 13/10/2016, <https://news.vice.com/story/venezuelas-opposition-turns-to-petition-over-protests>

Venezolanos Por la Informacion, « SEBIN continua persecuciones contra dirigentes opositores en Margarita », 13/09/2016, <http://www.vpityv.com/venezuela/sebin-continua-persecuciones-contra-dirigentes-opositores-en-margarita/>

El Venezolano News, « AN repudio persecucion politica a dirigentes y ciudadanos opositores », 30/08/2016, <http://elvenezolanonews.com/an-repudio-persecucion-politica-dirigentes-opositores-ciudadanos-venezuela/>

RFI, « Venezuela : nouvelle arrestation de l'opposant Daniel Ceballos », 28/08/2016, <http://www.rfi.fr/ameriques/20160828-venezuela-nouvelle-arrestation-opposant-daniel-ceballos-nicolas-maduro>

Vice, "Venezuela Opposition's Can't Pick a Strategy to Oust the President, So It's Trying Three", 29/03/2016, <https://news.vice.com/article/venezuela-opposition-want-oust-remove-president-maduro>

Noticias24, « Urosa : no es posible que un funcionario sea perseguido por una opinion politica distinta », 23/04/2016, <http://www.noticias24.com/venezuela/noticia/164459/cardenal-urosa-savino-pide-detener-la-persecucion-a-funcionarios-opositores/>

Reuters, « Venezuela security forces block anti-Maduro protesters », 18/05/2016, <http://www.reuters.com/article/us-venezuela-politics-idUSKCN0Y82DV>

El Pais, « Quiénes forman en Venezuela la Mesa de la Unidad Democratica ? », 07/12/2015, http://internacional.elpais.com/internacional/2015/12/07/actualidad/1449484635_471219.html

El Universal, « Maduro reconoce victoria electoral de la oposicion », 06/12/2015, <http://www.eluniversal.com.mx/articulo/mundo/2015/12/6/maduro-reconoce-victoria-electoral-de-oposicion>

BBC, "Arrestan al opositor Manuel Rosales a su regreso a Venezuela tras seis anos en el exilio", 15/10/2015, http://www.bbc.com/mundo/noticias/2015/10/151015_venezuela_detencion_manuel_rosales

Le Monde, « Leopoldo Lopez, prisonnier politique numéro un au Venezuela », 11/09/2015, http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2015/09/11/leopoldo-lopez-prisonnier-politique-numero-un-au-venezuela_4753074_3222.html

Infobae, « La oposicion de Venezuela saldra a la calle el sabado por la libertad de los presos politicos », 25/05/2015, <http://www.infobae.com/2015/05/25/1730932-la-oposicion-venezuela-saldra-la-calle-el-sabado-la-libertad-los-presos-politicos/>

The Atlantic, "The Accidental Face of Venezuela's Opposition", 27/04/2015, <http://www.theatlantic.com/international/archive/2015/04/accidental-face-of-venezuela-opposition-lilian-tintori/391511/>

Infobae, « Venezuela : empleados de servicios publicos son obligados a firmar carta contra Obama », 27/03/2015, <http://www.infobae.com/2015/03/27/1718562-venezuela-empleados-organismos-publicos-son-obligados-firmar-solicitada-contra-obama/>

Business Insider, « Maduro is taking the gloves off against its opposition », 20/02/2015, <http://www.businessinsider.fr/us/maduro-no-longer-tolerates-dissent-2015-2/>

BBC, « Venezuela allows possible deadly force at protests », 31/01/2015, <http://www.bbc.com/news/world-latin-america-31070279>

Mediapart, « Au Venezuela, des manifestations quasi insurrectionnelles », 10/03/2014, <https://www.mediapart.fr/journal/international/090314/au-venezuela-des-manifestations-quasi-insurrectionnelles>

New York Times, « news laws in Venezuela Aim to Limit Dissent », 24/12/2010, <http://www.nytimes.com/2010/12/25/world/americas/25venez.html>

BBC, « Estan en guerra contra Globovision », 30/05/2007, http://news.bbc.co.uk/1/hi/spanish/latin_america/newsid_6706000/6706609.stm

BBC, « Nueva advertencia de Chavez a los medios », 29/05/2007, http://news.bbc.co.uk/1/hi/spanish/latin_america/newsid_6703000/6703009.stm

Blog

Washington Office on Latin America (WOLA), "Venezuela's Supreme Court Limits Right to Protest", 20/11/2016, <http://venezuelablog.tumblr.com/post/153431476964/venezuelas-supreme-court-limits-right-to-protest>